



ASSIGNATION , comment ca fonctionne , y a t il une plainte supplementaire ensuite ?

Par **francklaurent**, le **19/04/2022** à **23:58**

bonjour a tous et merci de vos reponses .

comment fonctionne une assignation ? je n ai pas bien compris ...

le 20 avril intervient la MISE EN DELIBERE d une assignation intentée a mon encontre (au motif de « injures » SUR LES RESEAUX SOCIAUX°

neanmoins , il est ecrit que l assignation est un ACTE INTRODUCTIF dans sa definition ...

cela signifie t il qu au dela de l ASSIGNATION en elle meme ; je vais etre la cible dune autre plainte ENSUITE ?

merci de vos reponses

j ai deposer deux plaintes contre un gardien , je me constitue partie civile et le responsable d agence refuse de me recevoir malgré mes mise en demeures

d ou ces pseudo « injures » sur les reseaux sociaux

ai je le droit moi aussi de deposer une ASSIGNATION a son encontre

au motif QUE TOUTE PERSONNE MORALE SE DOIT DE PROTEGER LES VICTIMES et qu

il est dans l obligation de me recevoir suite aux infractions du gardien

il me reclame 8000 EUROS DANS L ASSIGNATION

le delibere va t il à demander autant

merci encore franck